**PROJET**

**LES DÉFIS DE LA DÉCENTRALISATION DANS L’ESPACE KASAÏ**

***Excellence Monsieur le Président de la République ;***

***Excellence Monsieur le Premier Ministre ;***

***Honorable Messieurs les Présidents de l’Assemblée Nationale et du Sénat ;***

***Messieurs et Mesdames membres du Gouvernement ;***

Jadis oasis de paix où il faisait bon vivre, l’espace Kasaï a, de manière inattendue et inexpliquée, basculé dans la violence et l’insécurité par les faits , gestes et comportements odieux et criminels des bandes armées qui ont semé la mort dans bon nombre de Villages, Groupements, Chefferies et Secteurs, détruits des biens tant Privés que Publics, embrasé des habitations et occasionné les déplacements massifs des populations.

La paix, la tranquillité et l’ordre public, chèrement acquis ont, de manière délibérée et concertée, été compromis.

Le prétexte avancé à l’appui de l’insurrection est non seulement fallacieux et intolérable mais aussi dénué de tout fondement dès lors qu’un arsenal des textes légaux pertinents existant dans l’ordonnancement juridique de notre pays régule d’une part, la gestion et la gouvernance des Provinces et des Entités Territoriales Décentralisées dans la finalité et la préoccupation d’assurer leur développement à partir de la base et ce, au mieux des intérêts des populations qui les habitent et d’autre part, les modes de règlement des conflits quels qu’ils soient.

Comme nous le savons, les Provinces du Kasaï, du Kasaï Central, de Lomami, du Kasaï oriental et du Sankuru, qui ont été affectées par l’insurrection terroriste, ont tous les atouts pour garantir un développement harmonieux et une amélioration considérable du bien-être de leurs populations par le biais de la Décentralisation.

Elles ont un potentiel agricole et énergétique immense et recèle des ressources minières exploitables et disponibles.

Leur superficie totale se monte à 325 044 Km2 et se répartit comme suit :

* 56 426 Km2 pour la Province de Lomami ;
* 95 631 Km2 pour la Province du Kasaï;
* 59 900 Km2 pour la Province du Kasaï-Central ;
* 9 545 Km2 pour la Province du Kasaï-Oriental ;
* 104 331 Km2 pour la Province du Sankuru.

Leurs populations se chiffrent à 13 810 000 habitants soit :

* 2 443 000 hab. pour la Province de Lomami ;
* 2 801 000 hab. pour la Province du Kasaï ;
* 3 317 000 hab. pour la Province du Kasaï-Central ;
* 3 145 000 hab. pour la Province du Kasaï-Oriental ;
* 2 110 000 hab. pour la Province du Sankuru.

Au reste, elles comprennent en majeure partie des jeunes qui forment une main d’œuvre active apte à produire dans plusieurs domaines de la vie nationale.

Par ailleurs, la cartographie de l’espace sous revue comprend 6 villes, 104 communes, 26 territoires, 145 Secteurs, 14 Chefferies, 1 491 Groupements.

Il s’agit des facteurs de développement durable par excellence qui sont susceptibles de promouvoir la création de la richesse locale et la croissance à la seule condition que la paix, la tranquillité et l’ordre public soient rétablis et garantis.

Le Grand Kasaï est aujourd’hui le reflet et l’exemple éloquent de la décentralisation administrative et territoriale dès lors que les deux Provinces qui configuraient jadis cet espace, à savoir, le Kasaï Oriental et le Kasaï Occidental, ont été démembrées pour donner naissance à cinq Provinces, notamment, le Kasaï, le Kasaï Central, le Kasaï Oriental, le Sankuru et Lomami. Il est vrai que cette décentralisation est butée à des obstacles inhérents à toute œuvre en cours de parachèvement, mais la détermination et la volonté de réussir finiront par révéler que l’option choisie est la meilleure.

Etendu sur une superficie de près de 325.044 Km2, le Grand Kasaï constitue le 1/6 du territoire national, donc 18 % de sa superficie.

L’espace est traversé des cours d’eau parmi lesquels compte l’affluent le plus important du fleuve Congo, la rivière Kasaï qui se serait aussi appelé fleuve Kasaï si elle ne s’était pas diminuée elle-même en commettant l’erreur d’aller jeter ses eaux dans un autre fleuve.

L’Espace Grand Kasaï constitue une région géostratégique importante pour le pays du fait de servir de charnière non négligeable entre la zone sud-ouest de la République, y compris la capitale Kinshasa, et les Provinces du Sud-Est du pays comme le Lualaba, le Haut-Lomami et le Haut-Katanga. Tant la rivière Kasaï que le Chemin de Fer qui le traversent, relient ces Provinces du Sud-Est du pays au Sud-Ouest jusqu’au port de Matadi. Cette situation géographique lui accorde une valeur économique importante et peut alléger le poids de l’enclavement dans lequel il se trouve si tous ces atouts qui sont les siens sont mis à profit.

Il y a quelque temps, le Grand Kasaï était le théâtre des affrontements qui ont entraîné une crise sécuritaire, alimentaire et humanitaire sans précédent dans cette région avec 1 million de compatriotes déplacés et 30.000 réfugiés dans le pays limitrophe. Cette crise a failli remettre en cause l’unité du Grand Kasaï dès lors que, partie du Kasaï central, elle gagnait progressivement d’autres Provinces de cet espace, notamment le Kasaï, le Kasaï Oriental et le Sankuru.

Grâce aux efforts du Gouvernement national qui n’a pas lésiné sur les moyens, la paix est rétablie. Nous avons maintenant le devoir de la consolider afin de préserver l’unité des peuples de ce grand espace concentrant une mosaïque des peuples et une grande richesse culturelle qui font de la République Démocratique du Congo un grand pays.

***Excellence Monsieur le Président de la République ;***

***Excellence Monsieur le Premier Ministre ;***

***Honorable Messieurs les Présidents de l’Assemblée Nationale et du Sénat ;***

***Messieurs et Mesdames membres du Gouvernement ;***

Pour assurer le développement durable de la République Démocratique du Congo, le constituant a institué la Décentralisation comme un mode de gestion territoriale fondée sur la cohérence, la citoyenneté et la démocratie.

En tant que telle, elle implique les populations dans la gestion et la gouvernance de leurs espaces. Elle se traduit par la répartition des sphères d’actions et de compétences entre le niveau national et les niveaux locaux.

Elle est plus qu’une division des espaces territoriaux dès lors qu’elle engendre des centres d’impulsion aux différents niveaux à la base.

Intériorisée et exploitée dans la paix, la tranquillité, l’ordre public et la prise de conscience généralisée, elle est, plus que tout autre système, un instrument idéal pour procurer à nos populations une qualité de vie et un bien-être incontestable.

Pour qu’elle soit pérenne et de grande portée et signification tant politiques, économiques, sociales que culturelles, elle a son fondement et ses assises dans les articles 2 et 3 de la Constitution qui constitue la loi suprême de notre pays et dans les lois organiques se distinguant des lois ordinaires et que sont :

* La loi n°08/012 du 31 juillet 2008 portant principes fondamentaux relatifs à la libre administration des Provinces telle que modifiée à ce jour ;
* La loi organique n° 08/015 du 7 octobre 2008 portant modalités d’organisation et de fonctionnement de la conférence des gouverneurs ;
* Loi organique n° 08/016 du 7 octobre 2008 portant composition, organisation et fonctionnement des Entités Territoriales Décentralisées et leurs rapports avec l’Etat et les Provinces ;
* Loi organique n° 10/11 du 18 mai 2010 portant fixation des subdivisions à l’intérieur des Provinces.

Cependant, tous ces défis ne doivent pas peser négativement sur notre détermination et notre foi dans la décentralisation. Celle-ci est et demeure une option levée pour laquelle nous devons tous œuvrer pour la réussite dès lors que nous sommes convaincus qu’elle constitue la seule voie pour un avenir raisonnable qui peut être offert à un pays aux dimensions continentales comme la République Démocratique du Congo. Sa réussite est donc un pari que nous devons tous gagner.

La décentralisation comme mode de gestion de l’Etat a des vertus largement reconnues aujourd’hui. Elle favorise l’efficacité administrative et la bonne gouvernance. En recourant à ce mode de gestion, tant dans son volet administratif que territorial, la Constitution de la République a voulu opérer un rapprochement entre l’administration publique et la population congolaise afin de mieux répondre à ses demandes et d’améliorer les conditions d’accès aux services sociaux de base. La décentralisation favorise la démocratie participative depuis la base et prend en compte l’existence des identités locale.

Pour ce faire, la Constitution a accordé une autonomie administrative et financière aux Provinces, Villes, Communes, Secteurs et Chefferies. Cependant, cette autonomie administrative et financière ne doit pas supposer une démarche vers un développement autocentré ou vers des velléités séparatistes. Au contraire, elle doit être entendue comme une auto-prise en charge pour un développement à la base dans un partage d’expériences avec les autres peuples frères tant du voisinage immédiat que de contrées plus ou moins éloignées de notre pays.

En effet, pratiquer la décentralisation, c’est œuvrer pour que chaque Entité Territoriale Décentralisée s’assume administrativement et financièrement, c’est demander à cette Entité de gérer l’espace qui lui revient de manière autonome, mais en toute responsabilité en renforçant l’harmonie et la collaboration avec les autres Entités qui configurent l’espace national, promouvant de cette manière le développement intégral et la cohésion nationale. Le Grand Kasaï est appelé à jouer ce rôle. Il doit être l’un des pôles d’attraction des investissements et de rayonnement pour le développement de notre pays.

**LES REALITES ACTUELLES**

Il est vrai que la forte centralisation du pouvoir qui a caractérisé la deuxième République durant de longues décennies, a consolidé des attitudes et des habitudes qui s’érigent aujourd’hui en défis au moment d’imprimer un autre élan à la nouvelle option qui est la gestion décentralisée de l’Etat. Ces défis sont tellement légion dans le Grand Kasaï. Ce n’est pas ici le lieu de les citer tous. Toutefois, je pourrais relever entre autres :

1.- La faiblesse de l’administration dans les 5 Provinces du Grand Kasaï, principalement dans les 3 nouvelles Provinces issues du démembrement, à savoir la Province de Lomami, la Province du Kasaï et la Province du Sankuru. Si déjà au départ, la qualité de notre administration nationale, selon l’indice de la Fondation Mo Ibrahim dans lequel se rangent des considérations sur la lenteur de l’activité administrative, la rigidité, la complexité, la cherté des documents livrés, etc. est classée en 47ème position sur 52 pays, avec une note de 32,3 sur 100, peut-on s’imaginer quel pourra être cet indice quant à ces jeunes administrations provinciales, au regard des difficultés supplémentaires engendrées par le manque des infrastructures adéquates et le déficit du personnel de qualité ?

Le défi à relever dans ce secteur réside dans l’implantation urgente des administrations performantes dans ces Provinces afin de rendre celles-ci viables et capables de fournir des services de qualité face aux différentes demandes exprimées par leurs populations respectives. L’Etat a le devoir d’aider ces Provinces à implanter ces services administratifs de qualité.

2.- L’autre défi majeur que nous sommes appelés à relever est l’implantation d’un système judiciaire respectueux du droit. Ce système devient impérieux pour sécuriser la population et renforcer l’Etat de droit dans le Grand Kasaï. La faible implantation dans l’Espace du Grand Kasaï, des Cours et Tribunaux, est un grand handicap pour la promotion du droit et de la justice dans la région. Un effort doit être fourni dans ce sens pour surmonter cette difficulté.

Ces Cours et Tribunaux dans l’Espace du Grand Kasaï doivent être dotés des ressources humaines compétentes et des infrastructures requises. Je crois fermement qu’en revalorisant la justice ainsi que l’administration à la base, les entités territoriales décentralisées du Grand Kasaï gagneraient beaucoup en stabilité et, du même coup, l’autorité de l’Etat sera raffermie.

3.- L’autre défi demeure le financement des Provinces du Grand Kasaï. La réussite de la décentralisation dans l’espace du Grand Kasaï dépend comme partout ailleurs du financement des activités inscrites dans ce processus. Certes, la création de nouvelles Provinces a engendré de nouveaux besoins dont la satisfaction exige des moyens financiers à la hauteur des dépenses publiques qui se sont également accrues.

Nous avons le devoir de trouver des solutions idoines pour lever ce défi et mettre ces nouvelles Provinces dans les conditions de décoller. Cela exige des investissements dans les infrastructures de base et des infrastructures structurantes comme la construction des voies de communication, de grands ouvrages de production de l’énergie à l’instar du barrage hydroélectrique de Katende, lesquels peuvent attirer des investissements étrangers et ouvrir la voie à l’activité industrielle dans la région.

4.- L’autre grand défi à relever est le déficit des ressources humaines ou le capital humain de qualité. Ce problème se pose avec acuité dans l’espace du Grand Kasaï. L’analphabétisme, la rareté des ressources pour de l’expertise de pointe et la haute technicité sont des barrières qui exigent l’implantation des centres pour l’initiation à la technologie moderne, des centres de formation professionnelle, etc.

***Excellence Monsieur le Président de la République ;***

***Excellence Monsieur le Premier Ministre ;***

***Honorable Messieurs les Présidents de l’Assemblée Nationale et du Sénat ;***

***Messieurs et Mesdames membres du Gouvernement ;***

**LE PARI A GAGNER (ALLUSION AUX EVENEMENTS KAMUINA NSAPU)**

Mesdames et Messieurs, à présent je veux vous indiquer le pari à gagner pour surmonter les événements malheureux survenus récemment dans l’espace Kasaï.

Toutefois, les entités territoriales décentralisées qui constituent l’Espace du Grand Kasaï doivent apprendre à financer certaines de leurs charges en promouvant des recettes propres. Elles doivent créer de la richesse à travers la création de micro-entreprises dans les différents secteurs.

Nombreuses sont les Entités Territoriales Décentralisées du Grand Kasaï qui ont encore leur regard tourné vers le Gouvernement central en quête de leur survie, alors qu’elles ont été déjà libérées de la pesanteur centralisatrice et que devant elles, s’offrent des opportunités immenses de création et d’accumulation des richesses pour une réelle autonomie administrative et financière. Parmi ces opportunités, je citerai l’agriculture, l’élevage, la pêche et la foresterie. Jadis, le Kasaï était considéré comme le grenier du pays. Mais, qu’est-ce qui s’est passé ?

Pour n’avoir pas exploité à suffisance ces opportunités, le bilan en matière de création de richesse, de croissance économique et du développement social de ces Entités Territoriales du Grand Kasaï est pauvre. C’est ici le lieu d’évoquer le rôle que doivent jouer les Chefs coutumiers pour la réussite de la décentralisation dans cet espace. En effet, plus de dix ans de pratique de la décentralisation dans nos chefferies, où en sommes-nous à ces jours et quel rôle ont joué nos Chefs coutumiers dans la mise en œuvre de ce processus ?

Messieurs les Chefs Coutumiers, vous disposez sans l’oublier de la double qualité d’agent administratif, d’une part ; et d’autorité traditionnelle, garant de nos traditions et de nos coutumes, d’autre part. La loi nº 15/015 du 25 août 2015 fixant le statut des Chefs Coutumiers vous reconnaît ce rôle bicéphale.

Comme agent administratif, vous êtes le fer de lance pour la réussite de la décentralisation et le développement intégral des chefferies du Grand Kasaï. Le défi majeur à relever pour atteindre cet objectif demeure le renforcement des capacités de toutes les ressources humaines à votre disposition afin de rehausser le niveau de vos services administratifs respectifs et les rendre efficaces face aux demandes de nos populations.

Dans ce sens, une attention particulière doit être accordée à la formation des agents devant œuvrer dans ces entités. Il en est de même, comme nous l’avons souligné plus haut, de la nouvelle impulsion à donner aux tribunaux qui doivent fonctionner dans ces entités.

Dans cette démarche vers la consolidation de la paix et le raffermissement de la solidarité des peuples du Grand Kasaï, et ce, pour un Congo Uni et prospère, les Chefs Coutumiers dans leurs chefferies respectives, sont des meilleurs encadreurs et rassembleurs de leurs administrés. Qui encore mieux qu’un Chef coutumier est écouté par sa population ?

**Messieurs les Chefs Coutumiers,**

Votre parole est sagesse, et votre discours face à vos administrés est censé être à la hauteur de cette sagesse. Plus votre attitude sera citoyenne et votre discours unificateur, plus nos populations dans vos respectives chefferies, vivront dans la paix et le peuple congolais préservera toujours son unité nationale.

Les Chefs coutumiers sont le fer de lance pour la réussite de notre politique de décentralisation, du développement à la base de nos chefferies, dès lors qu’ils sont des agents créateurs de la richesse pour ces entités décentralisées. Certes, la grande richesse dont dispose la République est sa grande superficie étalée sur de larges extensions de terres arables sur lesquelles sont établies ces chefferies. La terre dans d’autres cieux est une richesse inestimable, et nos chefferies en disposent en milliers d’hectares. En sommes-nous rendus compte ? Que faisons-nous de ces hectares arables ?

Par conséquent, le développement des chefferies doit être l’œuvre soutenue des Chefs coutumiers à travers la promotion de l’activité agricole. De ce fait, de grandes réformes s’imposent pour la promotion d’une politique agricole qui met les chefferies au premier plan pour promouvoir leur développement. A partir des dividendes de l’agriculture, les chefferies peuvent enrichir leurs patrimoines respectifs, principalement dans le secteur social avec la construction des écoles, des centres médicaux, des centres de formation professionnelle, des ouvrages d’adduction d’eau potable, d’approvisionnement en énergie électrique…

Et pour consolider l’unité nationale et renforcer la cohésion entre nos différents peuples du Grand Kasaï, la coopération décentralisée entre ces entités territoriales décentralisées de l’Espace du Grand Kasaï devient un outil important en appui à cette démarche vers la cohésion sociale.

Je suis conscient des difficultés pour trouver des moyens financiers, du déficit des investissements pour ces premiers démarrages. Cependant, nos intelligences peuvent nous aider à contourner, tant soit peu, ces difficultés de départ. C’est ici le lieu de lancer un appel pressant à tous les acteurs politiques, députés ou ministres et les opérateurs économiques autochtones de l’Espace du Grand Kasaï de commencer à investir sur les terres de leurs ancêtres en construisant des écoles pour la formation de la jeunesse, des centres médicaux pour garantir la santé de nos compatriotes et en investissant dans les activités productives de la richesse pour chasser la pauvreté, car celle-ci est souvent l’ennemi de la cohésion nationale et de l’unité des peuples.

Cet appel ne dédouane pas le gouvernement central qui a aussi ses obligations envers les Entités Territoriales Décentralisées de la République, en général, et du Grand Kasaï, en particulier. Il doit, désormais, inscrire dans son programme d’actions prioritaires le développement des Provinces et des Entités Territoriales Décentralisées en concentrant les efforts sur les défis que nous avons relevés.

Le développement du pays ne doit pas toujours être l’apanage des centres urbains, lesquels disposent seuls de meilleurs services et concentre seuls les industries, il doit aussi être à la portée de ces entités décentralisées.

Dans ce sens, ma détermination au niveau du Ministère de la Décentralisation et Réformes Institutionnelles que je dirige, est d’appuyer les différentes initiatives ayant comme objectif final le développement harmonieux et l’amélioration du bien-être social des populations des Entités Décentralisées.

Pour ce faire, le devoir qui nous attend est de rendre fonctionnelle la retenue à la source du 40 % reconnus aux Provinces par l’alinéa 2 de l’article 175 de la Constitution de la République, ainsi que les articles 225 et 226 de la Loi nº 11/11 du 13 juillet 2011 relatives aux Finances Publiques, et leur répartition entre ces Provinces et les Entités Territoriales Décentralisées.

Il en est de même de la Caisse Nationale de Péréquation que nous devons absolument activer afin de garantir une meilleure redistribution de la richesse nationale entre les différentes Entités Territoriales Décentralisées et faciliter le financement leurs projets inscrits dans le cadre de l’investissement public. Cette Caisse de Péréquation, non seulement va consolider la solidarité entre les différentes Entités Territoriales Décentralisées, mais aussi va rééquilibrer les niveaux de vie de nos populations, et ce, pour un développement harmonieux sur l’ensemble du territoire de la République.

La décentralisation, au regard de tous les objectifs que nous comptons atteindre à travers elle, principalement le développement intégral du pays, ne doit pas être un slogan creux, vide de sens, citée et récitée dans nos bureaux, dans nos documents à la longueur des journées pour se donner la conscience tranquille, alors qu’il n’y pas d’impacts palpables sur le terrain. Elle doit, au contraire, se traduire par des actes, des résultats qui doivent conduire nos peuples vers une vraie émancipation, vers leur réelle libération de la pauvreté et la pleine jouissance de leurs richesses. De cette manière, nous aurons rompu pour toujours avec ce paradoxe de pays immensément riche à la population absolument pauvre, allusion faite au seuil de pauvreté absolue dans laquelle baigne plus de la moitié de cette population.

Comme dit précédemment, pour que la décentralisation soit efficiente à tous les égards, elle doit s’accompagner non seulement de la quiétude, de l’accalmie et de l’ordre mais également des ressources en termes des compétences et des finances.

A ce propos, la Constitution a doté les Provinces et les Entités Territoriales Décentralisées des compétences propres et des compétences exclusives. Elle autorise dans la même perspective le partage de certaines attributions spécifiques entre le pouvoir central, les Provinces et les ETD.

Elle a également octroyé aux Provinces et aux ETD l’autonomie financière qui se traduit par la répartition des ressources publiques.

Les ressources propres de celles-ci comprennent l’impôt foncier, l’impôt sur les revenus locatifs, l’impôt sur les concessions minières et l’impôt sur les véhicules.

Pour ce qui est des taxes cédées aux provinces et aux ETD, elles englobent les taxes d’intérêts communs et les taxes spécifiques.

Au demeurant, pour accroître l’autonomie financière en matière de décentralisation, une autre règle de taille sépare les finances de chaque ETD et celles de chaque Province. Dans la même occurrence d’équilibre et de justice une autre règle institue la caisse de péréquation.

Le Gouvernement congolais s’investit inexorablement dans une politique cohérente mettant l’homme congolais au centre de ses préoccupations.

***Excellence Monsieur le Président de la République ;***

***Excellence Monsieur le Premier Ministre ;***

***Honorable Messieurs les Présidents de l’Assemblée Nationale et du Sénat ;***

***Messieurs et Mesdames membres du Gouvernement ;***

Avec notre volonté commune, le développement à tous les niveaux pourra se produire et favoriser le recul de la pauvreté dans le respect du principe de la subsidiarité.

Au niveau de mon Ministère des actions sont entreprises en vue d’accompagner les provinces et les ETD dans leur gestion. L’Etat des lieux de 15 nouvelles Provinces a été effectué et les difficultés que ces dernières éprouvent ont été appréhendées. Les voies et moyens pour le résoudre sont à envisager.

J’envisage également d’organiser les séances de travail avec les Provinces et les ETD en vue d’orienter leurs actions pour plus d’efficience.

L’assistance technique des Provinces et des ETD dans la manière de s’autogérer est projetée à plusieurs niveaux et ce, pour la réussite de la Décentralisation qui s’appréhende en termes de processus impliquant une responsabilisation et une sensibilisation de toutes nos populations.

Des programmes de renforcement de capacités appuyés et financés par la Banque Mondiale, l’USAID, l’Ambassade de Grande Bretagne, etc sont en cours d’exécution (PDU, programme de gouvernance intégrée, USAID, PRAPP, DFID).

Les défis sont multiples et, il s’avère nécessaire, pour les relever, de protéger la paix, la tranquillité, l’accalmie, la quiétude et de s’approprier sans faille le mécanisme de décentralisation qui a fait ses preuves à travers le monde en tant qu’instrument de développement idoine à partir de la base.

Le rétablissement de la paix dans l’espace Kasaïen, à l’Est de la République en particulier et sur l’ensemble du territoire national en général, constitue un impératif majeur qui engage et lie les institutions de la République ainsi que les populations pour le développement du Congo au travers de ses 26 Provinces et de ses multiples Entités Territoriales Décentralisées.

Que le Bon Dieu protège le peuple Kasaïen et notre beau pays la République Démocratique du Congo.

**Je vous remercie.**